



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 85-899 du 25 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1388 du 11 Novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs de classe supérieure ou grade analogue des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les modalités d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 8 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté rectoral du 12 février 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2021 fixant au titre de l'année 2021 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 20 avril 2021 fixant le nombre de postes offerts, la composition des jurys et l'organisation des concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz pour la session 2021 ;
Vu l'arrêté d'admissibilité du 13 mai 2021 fixant la liste des candidats admissibles au concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2021 ;

Nancy, le 21 juin 2021

ARRÊTÉ

Article 1 : Sont inscrits sur la liste principale ou complémentaire des candidats admis au concours interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans l'académie de Nancy-Metz, pour la session 2021, les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe.

Marie-Laure JEANNIN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2021

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires ln régissant le recrutement.

Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure concours interne

N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
1606054945 - DELMAS JULIETTE CATHERINE P	Admis rang 1
1606047073 - VOINCHET LAURE	Admis rang 2
1606045934 - LHOMME BIRKER JULIETTE	Admis rang 3
2108980313 - COQUET BRIGITTE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
1906291472 - VEBER DUVAL MARIE-REINE THÉRÈSE LOUISE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
1606045422 - LAMBERT HAIZOUN FRANCE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3

Candidature(s) : 1 à 6 sur 6 (6 candidats sur la page)

A Nancy, le 18/06/2021
Présidente du Jury

Mme Karine LEREMON